Image not found or type unknown

Demande de divorce franco-tunisien

Par **potima**, le **21/11/2013** à **21:36**

[fluo]bonjour[/fluo]
J'ai épousé un tunisien l'an dernier sous la loi tunisienne et le mariage a été transcris en France. Il vit toujours la-bas, et moi en France.
A présent,je souhaiterais divorcer et qu'il soit prononcé en France afin de me libérer de cet engagement, puis par la suite que le divorce soit reconnu aussi en Tunisie mais je ne connais pas la procédure. Quel type d'avocat peut m'aider ? Ma situation personnelle me permet de bénéficier de l'aide juridictionnelle en France.
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés